

## Foire aux questions

### Candidatures: Le fonds d'action BIOPAMA pour des subventions moyennes 2019

Version1\_18juillet2019

Actions prioritaires	Que sont les « études validées par les autorités de gestion des aires protégées et conservées » ? Les articles de journaux à comité de lecture ? Les rapports de projet ? Les documents de gouvernements ?	Toute étude tant qu'elle est validée par les autorités de gestion.
Activités éligibles	Le financement des évaluations BIORAP dans les zones prioritaires est-il éligible ?	Elles doivent répondre à la définition d'un outil de diagnostic tel que défini dans les lignes directrices. Le BIOPAMA se concentre sur les questions de gestion et de gouvernance, et l'utilisation des outils d'évaluation en rapport.
Activités éligibles :	L'achat de terres est inéligible au financement, mais qu'en est-il du financement pour établir des baux fonciers ?	Les droits de propriété étant une question SGES (Système de gestion environnemental et social) très sensible, les activités ayant un impact/changeant les droits de propriété et leur statut ne peuvent pas être financées par le FA BIOPAMA.
Activités éligibles/budget/s subvention en cascade	Les demandeurs ne peuvent pas proposer de soutien financier à des parties tierces par le biais de subventions en cascade. Cela signifie-t-il que les parties tierces doivent faire partie de la demande en tant que co-demandeurs ?	Les demandeurs ne peuvent pas organiser de subvention en cascade au niveau de leur subvention avec le fonds BIOPAMA. La subvention en cascade n'est pas autorisée, ce qui signifie que le(s) bénéficiaire(s) de la subvention ne peut/peuvent la redistribuer à des parties tierces. Les demandeurs peuvent former un consortium/partenariat afin d'inclure des ONG locales pour l'exécution du projet proposé. La structure d'une proposition type inclut un demandeur principal et des co-demandeurs. Les partenaires seront considérés comme des co-bénéficiaires des actions financées par le BIOPAMA, avec les mêmes droits et obligations.

#### Les donateurs et les partenaires



Activités éligibles : Sous-traitance	Puisque les subventions en cascade à destination des organisations ne sont pas permises, des consultants individuels peuvent-ils être engagés comme sous-traitants ?	La sous-traitance est une catégorie de budget valide. Les coûts des services fournis par des parties tierces sont éligibles. Veuillez noter que les subventions en cascade NE SONT PAS de la sous-traitance. Les bénéficiaires des fonds BIOPAMA ne peuvent pas distribuer de subventions en cascade, c'est à dire qu'ils ne peuvent pas fournir un soutien à des parties tierces.
Budget/coûts indirects	La section 3.3.6 indique qu'un maximum de 7% de coûts indirects est permis. Ce chiffre est-il flexible, car nos coûts pour gérer ce genre de projets sont supérieurs à 7% ?	Le FA BIOPAMA est régi par les règles et règlements de la Commission européenne et 7% est le maximum autorisé. Un taux fixe de 7% permet de ne pas reproduire les coûts directs. Par exemple, si le loyer ou l'électricité sont budgétés, le % des coûts indirects peut être revu à la baisse.
Budget/coûts indirects	Le demandeur principal peut-il également imputer un maximum de 7% de coûts indirects sur les dépenses des co-demandeurs, pour couvrir les coûts de gestion du partenariat, même si les co-demandeurs imputent également les coûts indirects ? Ou le demandeur principal est-il le seul à imputer des coûts indirects sur ses propres dépenses directes ?	Le maximum de 7% est appliqué sur le budget total. Applicable au budget du projet dans son ensemble. Si le budget total est de 100 000 €, le maximum de coûts indirects est de 7000€. La répartition des coûts indirects entre les co-bénéficiaires est une question à résoudre en interne dans le consortium. Cependant, les demandeurs sont encouragés à traiter leurs partenaires de façon équitable et à ne pas priver les entités plus petites des frais généraux.
Budget/coûts éligibles	L'achat et la maintenance d'un véhicule peuvent-ils être pris en considération dans une proposition de Subventions moyennes ?	Oui, l'achat d'un véhicule peut être inclus dans la proposition de projet si nécessaire pour la mise en œuvre. La catégorie de budget sera « Equipement et fournitures pour le projet ».
Eligibilité	Cuba peut-il être un bénéficiaire de ce mécanisme de subvention même si ce n'est pas un pays éligible ?	Cuba n'est pas signataire de l'accord de Cotonou et ne peut donc pas recevoir un financement du FED.
Eligibilité	Les gouvernements de niveau provincial peuvent-ils postuler en tant que principal ou co-demandeurs ?	Oui, ils peuvent en tant que co-demandeurs.

### Les donateurs et les partenaires



Eligibilité	Que signifie « enregistré dans un pays ACP » ? Certaines organisations internationales sont basées dans un pays de l'OCDE mais ont des bureaux dans les pays ACP (mais ne sont pas des entités légales indépendantes de leur bureau mère).	Enregistré signifie être constitué/créé par un instrument valide de droit national. La réponse à la question sur l'éligibilité des Etats membres de l'OCDE est dans les Lignes directrices pour les candidats, page 4, note de bas de page 1 « Ces organisations sont éligibles dans le cas de contrats mis en oeuvre dans un pays moins développé, ou un pays pauvre très endetté, tel qu'inclus dans la liste des bénéficiaires de l'APD, ou dans le cas d'un contrat mis en oeuvre dans des programmes régionaux ou mondiaux qui incluent au moins un pays moins développé ou un pays pauvre très endetté. »
Eligibilité	Notant que les aires protégées, les ONG gérant des aires protégées, les aires conservées, ou les aires conservées par des communautés autochtones et locales, peuvent postuler en tant que demandeur principal seulement lorsqu'elles font partie d'un consortium avec d'autres organisations, peuvent-elles également postuler en tant que co-demandeurs ?	Oui, c'est également possible.
Eligibilité	Les organisations avec un point bleu mais pas d'astérisque peuvent-elles postuler soit comme demandeur principal soit comme co-demandeur ? • Réseau national d'aires protégées • Réseau régional d'aires protégées • organisation de la société civile (OSC) nationale, ONG nationale, organisation à but non-lucratif (OBNL) nationale • autorités, agences, organismes et services nationaux	En tant que demandeur principal. Elles peuvent également être co-demandeur de la même catégorie de parties prenantes éligibles par le biais d'un consortium.
Eligibilité	Pour pouvoir postuler en tant que demandeur principal, quelle est la différence entre une OSC/ONG/OBNL « locale » et « nationale » ?	Cela dépend de ce qui est décrit dans leur statut juridique et de leur portée géographique, par ex. une association de femmes, une organisation communautaire locale d'un village qui s'occupe des problèmes du village / une ONG nationale qui travaille au niveau national.
Eligibilité	Peut-il y avoir plus d'un co-demandeur par proposition ?	Oui, c'est possible.

### Les donateurs et les partenaires



Eligibilité	Si une organisation d'un Etat Membre de l'OCDE répond aux critères répertoriés, peut-elle postuler soit comme demandeur principal soit comme co-demandeur ?	Les deux options sont possibles, mais lorsqu'elles agissent comme demandeur principal, elles doivent respecter et répondre à toutes les conditions d'éligibilité, c'est à dire travailler dans un pays moins développé, ou un pays pauvre très endetté.
Formulaire de candidature	Les demandeurs peuvent soumettre leur candidature par courrier électronique dans des cas exceptionnels - quel est un exemple de cas exceptionnel ?	Une coupure électrique/Internet avérée : dans ce cas, un document du fournisseur de services attestant de la coupure sera requis pour justifier l'exception.
Lignes directrices	Existe-t-il une version sous Word ?	Tous les documents sont sous PDF pour des raisons de sécurité.
Longueur du projet	Y a-t-il une durée minimum de projet pour les subventions moyennes ?	12 mois, le budget doit être réaliste et le projet doit avoir des impacts tangibles. Le projet sera évalué sur sa faisabilité pratique et son rapport efficacité-prix.
Nombre de candidatures	Est-il possible de soumettre deux propositions pour différents projets dans des lieux différents ?	Le BIOPAMA ayant une approche régionale, la limite de 2 propositions en tant que principal et/ou co-demandeur est entendue par région.
Nombre de candidatures pour les co-demandeurs	Une organisation peut-elle postuler pour plus de deux subventions en tant que co-demandeur, par région ? (par ex. se candidater comme co-demandeur sur des projets différents).	Le BIOPAMA ayant une approche régionale, la limite de 2 propositions en tant que principal et/ou co-demandeur est entendue par région.
Organismes éligibles	Une organisation basée en UE avec deux enregistrements en Afrique est-elle éligible ? Si oui, comment postuler ?	L'organisation peut postuler soit par le biais de son organisation basée en UE, soit par le biais de son bureau enregistré en Afrique. Il n'est pas possible de postuler par les deux. Les conditions diffèrent pour les organisations basées en UE et celles dans un pays de l'OCDE, veuillez-vous reporter aux Lignes directrices pour les détails.
Organismes éligibles	Une organisation basée dans un pays ACP peut-elle postuler dans un autre pays ACP ?	Une entité légale constituée dans un pays ACP peut postuler à une subvention dans un autre pays ACP, à condition que cette entité légale ait un permis pour opérer dans cet autre pays ACP.  Si la subvention est accordée, les défis seront de nature opérationnelle : ouvrir un

### Les donateurs et les partenaires



		compte bancaire, embaucher des employés sous la législation locale, etc.
Partenariats	La « responsabilité conjointe et solidaire » est-elle requise pour les accords de partenariat ?	Après que la subvention a été octroyée, le demandeur principal et le(s) co-demandeur(s) doivent trouver un accord stipulant la « responsabilité conjointe et solidaire ». Ils deviendront co-bénéficiaires de la subvention octroyée par l'UICN. Les règles et obligations de ces acteurs sont expliquées dans la présentation PowerPoint.
Partenariats	Y a-t-il d'autres exigences liées à la façon dont les responsabilités du budget ou de l'activité sont divisées entre le principal demandeur et le(s) co-demandeur(s) ? Par exemple, le demandeur principal doit-il gérer un pourcentage minimum du budget, ou réaliser un certain pourcentage d'activités ?	Il n'y a pas d'exigences explicitement formulées quant à la répartition du budget et des activités. Le sens commun veut que le demandeur principal ait des capacités financières et opérationnelles plus élevées, et que le plan de travail et le budget soient conçus en conséquence.
Portail	Que signifie « travailler hors-ligne » sur le Portail ?	Le Portail a la fonction de sauvegarder les avancées même si la connexion Internet de l'utilisateur est coupée. Les avancées sont sauvegardées sur le navigateur de l'utilisateur, pas sur le serveur du Portail. Sauvegarder les avancées sur le serveur n'est PAS possible sans accès Internet.
Portail	Pendant l'enregistrement sur le portail de candidature, que puis-je faire si je ne reçois pas le courriel de validation pour confirmer mon compte ?	Veuillez vérifier tous les dossiers de votre boîte de réception. Si vous n'avez pas reçu le courriel de confirmation, il est possible que votre messagerie bloque les courriels entrants provenant du portail de candidature du Fonds d'action BIOPAMA. Veuillez ajouter l'adresse électronique no-reply@biopama.org à votre liste de contacts. Puis connectez-vous avec l'identifiant/mot de passe choisi pour votre compte utilisateur. Dans votre profil utilisateur, vous trouverez l'option pour renvoyer le courriel de confirmation.
Rapports	Qu'entend-on par « rapports d'activité » - est-ce qu'il s'agit de documents comme les rapports	Il s'agit du rapport annuel sur les activités d'une organisation.

### Les donateurs et les partenaires



	annuels et les rapports de donateurs ?	
Soutien officiel des agences nationales	Les organisations d'un Etat Membre de l'UE, les organisations de pays et territoires d'outre-mer de l'UE, les organisations d'un Etat Membre de l'OCDE, les organisations régionales et internationales, doivent montrer « un soutien officiel des organismes et agences nationales pertinentes » - cela doit-il être une lettre, ou un simple échange de courriels est-il suffisant ?	Une lettre de soutien. Un courriel n'est pas une preuve suffisante d'un point de vue juridique.
Soutien gouvernemental	Les ONG nationales (OSC, PFN, etc.) ont-elles aussi besoin d'une lettre de soutien des gouvernements, ou juste les ONG régionales/internationales ?	Oui, elles ont besoin d'une lettre de soutien de l'autorité nationale pour opérer dans des aires protégées, à moins qu'elles soient déjà chargées officiellement de la gestion de l'aire protégée visée.

### Les donateurs et les partenaires

